

La Mairie d'Orléans pleinement mobilisée aux côtés des commerçants



L'engagement avait été pris, il est désormais tenu. Afin de soutenir les commerçants orléanais durement touchés par la COVID-19, la Mairie d'Orléans prend des mesures exceptionnelles : 1 000 € mensuels seront ainsi débloqués pour les mois de juillet et d'août 2020 à destination des entreprises qui ont été privées de leurs chiffres d'affaires pendant de longues semaines. Les loyers et les charges seront également totalement exonérés.

La Mairie d'Orléans a la responsabilité d'être aux côtés de celles et ceux qui, tout au long de l'année, sont au service des Orléanais, rendent notre ville et notre centre-ville attractifs, créent de l'emploi et de la croissance. Serge Grouard, Maire d'Orléans, s'y était engagé pendant la campagne municipale : tout doit être fait, sans attendre, pour les aider à surmonter cette crise inédite.

« Une ville sans commerce, c'est une ville sans âme. C'est dire qu'un commerce en bonne santé est indispensable. Il est de notre devoir, durant cette période cruciale, d'être aux côtés de nos commerçants par des actions fortes », souligne Serge Grouard, Maire d'Orléans.

L'engagement est donc respecté depuis l'adoption par le Conseil municipal de ce vendredi 17 juillet de plusieurs mesures d'urgences :

- Déblocage de 1 000 € par mois pour chaque entreprise en grande difficulté pour les mois de juillet et d'août 2020. Cette aide vient abonder le fonds national de solidarité créé par l'Etat et les régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Il s'agit d'entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou qui ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%
- Exonération totale de loyers et de charges pour tous les commerces locataires de la Ville d'Orléans pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020 inclus

CONTACT PRESSE

Paul Davy - paul.davy@orleans-metropole.fr

06.80.80.04.83

@presseorleans